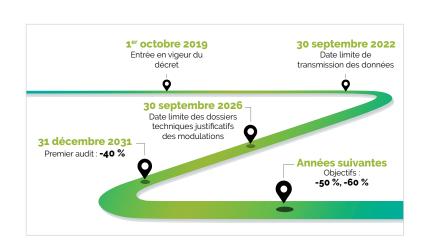
DÉCRET TERTIAIRE ÉTAPE 1 : VOUS ACCOMPAGNER



OBJECTIFS du décret -40% en 2030

Obligation de réduire les consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire, de plus de 1 000 m², à usage tertiaire.





Nos **SPÉCIALISTES** sont là pour vous **AIDER** et vous **ACCOMPAGNER**

Définir la stratégie en lien avec votre patrimoine

- Détermination de votre consommation de référence par une étude précise
- Mise en place des informations sur la plateforme de l'ADEME OPERAT •

Poser les jalons de suivi et contrôles réguliers

- Suivi consommations énergétiques et reporting réglementaire annuel
 - Animation de la démarche
 - Audit énergétique : plan d'actions rentabilité des actions

Les ATOUTS de notre OFFRE

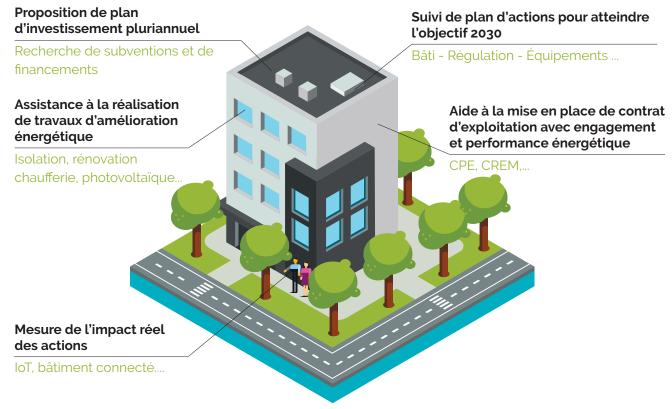
- Gérer votre conformité réglementaire
- Une maîtrise de vos futurs investissements
- Solution personnalisée à votre situation
- Solution clés en main

DÉCRET TERTIAIRE

ÉTAPE 2 : AGIR

Nos **SOLUTIONS**

AGIR AUJOURD'HUI POUR ATTEINDRE I 'OBJECTIF DE DEMAIN



Vos travaux de demain financés par les économies d'aujourd'hui

Nos **SERVICES** +

MANAGEMENT DE L'ÉNERGIE • PHOTOVOLTAÏQUE • ISO 50001 • AUDIT ÉNERGÉTIQUE • QAI • AMO • MOE • MONITORING & SUIVI ÉNERGÉTIQUE • SIMULATION THERMIQUE DYNAMIQUE • THERMOGRAPHIE • INTELLIGENCE DES BÂTIMENTS • CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES • ÉNERGIES RENOUVELABLES • AUDITS CONFORT • SENSIBILISATION FORMATION

Pour une gestion durable de l'énergie...

CONTACTEZ VOTRE INTERLOCUTEUR HABITUEL
OU

contact@alerteo.com



